

Dakar : des gardiens mal gardés

Chronique de l'exploitation ordinaire : au Sénégal, les gardiens des riches immeubles ou villas souffrent de la faim en dehors du droit du travail... Leurs maigres espoirs résident en Macky Sall, un fils de gardien, devenu président de la République en 2012.

Ils sont plus de 30 000 gardiens au Sénégal à assurer la sécurité des villas, des immeubles d'habitations, de bureaux ou des commerces des quartiers résidentiels et d'affaires les plus riches de la capitale sénégalaise, ainsi que des zones industrielles et touristiques dans les régions.

Ghettos de riches

A Dakar, les riches quartiers aux noms à consonances poétiques (Almadies, Ouakam, Mamelles, Fann, Amitiés, Sacré Cœur, Mermoz, Liberté...) comme à résonnances plus pragmatiques (Zone B, Point E, Plateau...) connaissent une envolée immobilière avec la construction d'immeubles d'habitations haut-standing, de villas somptueuses, de complexes hôteliers et commerciaux de luxe tout au long de la route de la Corniche qui longe l'Océan Atlantique et marque l'extrémité ouest de l'Afrique sur la presqu'île du Cap Vert. Cette reconfiguration urbaine, sous les traits des derniers cris occidentaux, contraste avec les difficultés persistantes si ce n'est croissantes des quartiers populaires de la ville et de la banlieue où résident les maçons, les petites mains et agents de sécurité qui façonnent et surveillent ces « beaux quartiers ».

Au point de rencontre des richesses qu'ils gardent et des difficultés économiques de la majorité de la population sénégalaise, ceux qu'on appelle communément « les gardiens » offrent un regard particulier pour appréhender ces mutations sociales et urbaines, tant ils sont au quotidien les témoins immobilisés d'une économie et société à deux vitesses.

Ces hommes – dans leur écrasante majorité – sont à la fois omniprésents et invisibles. Renseignant les passants, ouvrant les portes des garages, filtrant les entrées des immeubles ou villas, ils sont ceux que l'on voit partout mais auprès desquels on s'attarde peu quand on ne les ignore pas. Peuplant les rues, debout ou assis devant les pas-de-porte, leur position statique contraste à l'évidence avec l'effervescence des quartiers d'affaire et les allées et venues des 4x4 dans les quartiers résidentiels.

Le règne du non-droit

Leurs situations d'emplois sont variables allant de l'embauche par des compagnies de gardiennage, des sociétés d'intérim, des agences locatives ou de l'embauche directe par des propriétaires d'immeuble ou de villa, ce qui est le cas des gardiens dits « civils ». La plupart des compagnies maintiennent une grande partie de leurs effectifs, quand ce n'est pas la totalité, dans des situations précaires : paye en dessous des minimas légaux, abus de renouvellement de périodes de stages ou d'essais, interruption des contrats en retour de congés, contrats journaliers, absence même de contrat, etc. A titre d'exemple, pour une compagnie fondée à la fin des années 1990 qui emploie environ 500 personnes, seuls 115 agents sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée et bénéficient du cadre légal avec une paye d'environ 100 000 francs CFA par mois (soit 150 euros) pour 56 heures de travail hebdomadaire et le droit à un mois de congé payé tous les treize mois. Les effectifs restants enchaînent des contrats de six mois, rémunérés 50 000 francs CFA par mois (75€ environ), sans assurance sociale, la prise de congés entraînant une retenue sur salaire de 2500 francs CFA la journée. Pourtant titulaires et contractuels portent le même uniforme, leur différence de situation est ainsi imperceptible aux yeux des locataires des immeubles dont ils assurent la sécurité... Aussi, tout ou partie des dispositions légales sont rarement appliquées par la majorité des entreprises : non paiement des heures supplémentaires, des horaires nocturnes ou des primes de paniers (repas) et de transport, non versement des cotisations sociales aux caisses de sécurité sociale et de retraite (Ipres)... Concrètement, la majorité des salaires des gardiens se situe dans une échelle allant de 40 à 60 000 francs CFA par mois (60 à 90€), soit la moitié du

minimum légal pour des horaires de travail parfois doubles. Alors que la plupart des clients « gardés » sont des acteurs parfois prestigieux du secteur formel (élites sénégalaises, grandes entreprises, expatriés, ONG, etc.), la règle reste le maintien de l'essentiel du secteur du gardiennage dans le non-droit. A l'exception peut-être de la SAGAM qui a pour principaux clients des organisations internationales et dont les 3000 agents, avec une base de paye autour de 90 000 francs CFA mensuels et en bénéficiant des régimes d'assurance sociale, font des envieux au sein de la communauté des gardiens. Les autres compagnies jouent du port de l'uniforme et de certaines apparences de contrats pour donner une impression de légalité. Si le Ministère de l'Intérieur délivre aux compagnies de gardiennage des agréments, aucun contrôle n'est exercé a priori ni a posteriori par les administrations quant au respect par ces sociétés du droit du travail, des conditions techniques d'exercice de la sécurité ou encore du versement des impôts et cotisations sociales. Le non versement par les employeurs des cotisations sociales est pourtant passible d'emprisonnement dans le droit sénégalais.

Des cas proches de l'esclavage moderne

Concernant les gardiens civils, les conditions d'emploi sont d'autant plus rarement en leur faveur, dépendant du bon vouloir des employeurs. Face au haut niveau de chômage, ces derniers sont en position de force lors de la négociation du contrat. Rares sont les particuliers qui déclarent leur gardien. Certains gardiens peuvent travailler 24 heures d'affilée tous les deux jours, d'autres 12 heures d'affilée sept jours dans la semaine, souvent sans congés. Des cas extrêmes existent de contrats liant un gardien 24h sur 24, sept jours sur sept à son immeuble d'emploi. Difficile de ne pas comparer ces situations à des formes d'esclavage moderne. Ce sont généralement des gardiens immigrés qui sont les plus exploités. Venus du Mali, de Guinée, ou encore du Togo en quête de meilleurs horizons, ils n'ont pas d'autres recours sociaux ou familiaux pour survivre.

Des familles séparées

Au-delà de la variété de leurs situations d'emplois, la majorité des gardiens ont en commun de grandes difficultés pour assurer le quotidien, par ailleurs marqué par l'inflation des loyers et des denrées de base ces dernières années, inflation qui n'a pas pour autant vu leurs salaires évoluer. Le loyer d'une chambre simple à Dakar oscillant entre 25 000 et 50 000 francs CFA par mois, le salaire peine à garantir au gardien et à sa famille plus d'un repas par jour. « *Il manque toujours les 100 francs* » affirme Laye, un gardien de Point E pourtant agent de la SAGAM. Beaucoup de familles de gardiens se trouvent en conséquence séparées entre la capitale trop onéreuse et les villages, à l'exemple de Mustapha, gardien à Mermoz, qui rend ainsi visite un week-end par mois à sa femme et à sa fille de 17 mois restées avec ses parents dans un village près de Kaolack, à 200 km et cinq heures de route de Dakar. Robert, un gardien de Sacré Cœur, dit ne pas pouvoir assister à son propre mariage en Casamance, n'étant pas en mesure de se priver d'une semaine de revenus que lui impose la prise de congés pour le déplacement au sud du pays. Il prévoit de se faire remplacer pour la cérémonie par son frère resté au village...

En plus de ses longues heures de garde, le quotidien du gardien est donc marqué par les heures de marche pour éviter de payer tout ou partie des 100 à 500 francs CFA de bus pour rentrer chez soi ou aller à son travail, par le cumul d'emplois de jour et de nuit ou les quêtes parfois honteuses auprès du voisinage pour compléter le salaire ou faire face aux impayés et aux payes tardives, le salaire étant parfois versé jusqu'à quinze jours après la fin du mois, ainsi que par la gêne de ne pas pouvoir soutenir plus conséquemment la famille restée au village ou au pays d'origine... Plus que la peur de l'agression, celle de la blessure qui s'ensuivrait ou de la maladie qui survient est omniprésente, avec la crainte, faute de couverture sociale, de ne pouvoir payer les frais médicaux ni de pouvoir garder son emploi en cas d'absence. Dans ces conditions, la tentation du vol est réelle et, même s'il est difficile de dénombrer la part des passages à l'acte, les cas de vol ou de complicité de vol ont contribué à ternir l'image des gardiens.

« Le patron mange sur moi »

Malgré tout, la plupart des gardiens, parmi lesquels beaucoup d'anciens militaires, sont attachés à garantir au mieux leur mission de sécurité des biens et des personnes, quitte à « *prendre sa peine* » pour citer Thierno, gardien au Plateau. La présomption de vol étant d'autant plus difficilement vécue, que les accusations et

emprisonnements peuvent se faire sans preuve de culpabilité et que les marges réalisées par les employeurs sur les charges de gardiennage – allant parfois jusqu’à 75% de ce que paient locataires ou de ce qui est facturé aux clients – leur apparaissent comme un vol plus flagrant. « *Le patron mange sur moi* » affirme Lamine un gardien de Point E. Dans cet immeuble, les charges locatives cumulées destinées au gardiennage étaient de 200 000 francs CFA par mois alors que Lamine, unique gardien affecté à plein temps, percevait 50 000 francs CFA par mois.

Le dur exercice du métier

Les conditions d’exercice du métier sont d’autant plus difficiles que la faim est souvent présente et qu’il faut veiller de longues heures. Aussi, seules de rares entreprises ou employeurs ont pris comme disposition d’installer le gardien dans une loge et de lui permettre de s’enfermer la nuit à l’intérieur de l’immeuble ou de la villa qu’il garde. Le plus souvent, le gardien exerce son métier dans la rue, sans abri ni chaise, parfois sans accès aux toilettes, que ce soit sous le froid ou le vent sablonneux de la période de l’harmattan (janvier-février) ou sous les averses et grandes chaleurs tropicales de la période de l’hivernage (juillet-octobre). Certains postes de garde sont tenus en équipe, dans d’autres le gardien se retrouve isolé. La plupart exercent sans arme de dissuasion. Les heures de nuit, avec la fatigue accumulée, sont les plus délicates face aux dangers de la ville, délinquants et braqueurs étant attirés par les richesses de plus en plus visibles des beaux quartiers. Mamadou, gardien à Point E, rappelle une exigence exprimée par de nombreux gardiens : « *pour que le gardien puisse assurer la sécurité, il faut d’abord qu’il puisse s’assurer de sa propre sécurité* ». Cette considération du gardiennage comme un métier en tant que tel avec ses conditions générales et particulières d’exercice est une exigence d’autant moins intégrée par les clients que nombre d’entre eux sollicitent le gardien pour tout type de tâche domestique, l’obligeant à « baisser la garde » et par certains employeurs qui n’assurent pas les conditions nécessaires, ni encore moins n’investissent dans la formation. Rare contre-exemple, la SAGAM, qui emploie exclusivement des anciens militaires, impose une formation initiale de 45 jours (non rémunérée...), tout en organisant différents niveaux hiérarchiques d’encadrement et de surveillance. Surveillance qui peut se retourner contre le gardien si celui-ci s’absente temporairement de son poste pour prier ou pour chercher à manger, alors que les périodes de garde sont de 12 heures consécutives.

Horizons bouchés

A l’image de la poussée des immeubles dans des quartiers comme Point E, où les verdoyantes allées de fromagers et de palmiers se bétonnent à grande vitesse, les horizons personnels et professionnels des gardiens sont bien souvent obscurcis et font écho à une société sénégalaise qui se met en mouvement autant qu’elle s’immobilise. Nombre de gardiens sont des villageois venus à Dakar dans l’espoir de pouvoir aider leurs familles au village et de poursuivre une carrière correspondant à leurs qualifications ou aspirations. Face aux difficultés économiques, beaucoup ont intégré le secteur du gardiennage par nécessité en l’envisageant comme un emploi temporaire. Parmi les anciens militaires, beaucoup espèrent réussir les concours de la gendarmerie ou de la police ou être sélectionnés par des personnalités pour être leur garde rapproché et s’ouvrir d’autres opportunités. D’autres rêvent de devenir chauffeurs de taxi ou électriciens. Ce qu’exprime Mustapha : « *le permis, je le souhaite à tout moment* ». Certains réussissent à s’orienter dans de nouvelles voies, parfois même artistiques, mais ce sont généralement les plus jeunes qui ont le moins de famille à charge. « *Certains ont la chance : un jour ils sont là, le lendemain, ils sont partis* » résume Laye. Pour les autres, les carrières dans le secteur du gardiennage s’allongent avec leurs lots de résignation quand les concours de gendarmerie prononcent des verdicts parfois truqués, de déception, lorsque les épargnes fondent avec les maladies des enfants, de frustration quand les promotions sont inexistantes ou conditionnées par les jeux de relation au sein des sociétés de gardiennage mais aussi et surtout de persévérance. « *C’est difficile, mais on est des humains, alors on y arrive quand même* » explique Samba, gardien à Mermoz qui rêvait de devenir juriste. Les horizons paraissent d’autant plus bouchés que les conditions d’emploi impactent directement l’éducation des enfants. Avec ses 65 000 francs CFA par mois, Youssouf, gardien à Mermoz d’un commerce tenu par une française, explique ne pas pouvoir payer l’école pour son fils de six ans, tout en rêvant pour lui « *d’une vie meilleure* ».

« *Pire que l’esclavage* »

Par sa position particulière le gardien offre donc à voir les contours d'un modèle de développement teinté de contradictions, quand ce n'est d'indécence. La situation d'Ibrahim est en ce sens très parlante. Ibrahim est gardien en poste devant le siège d'une société française de microcrédit, dont la vocation est l'encouragement des projets individuels via la facilitation de l'accès à des solutions d'épargne et de crédit. Pour autant sa paye de 50 000 francs CFA, ainsi que l'absence de sécurité sociale, ne lui permettent d'envisager aucune possibilité d'épargne et encore moins de crédit qui lui permettrait de développer des projets qu'il pourrait avoir. Le gardien d'immeuble se retrouve ainsi immobilisé dans son parcours de vie, ce qu'Ibrahim exprime ainsi : « *le gardiennage au Sénégal, c'est pire que l'esclavage* ». Pour autant, de nombreux gardiens regorgent de projets de créations de micro-entreprises, projets qu'ils ont le temps de rêver, si ce n'est de concevoir pendant leurs longues heures, journées et nuits de garde. Si quelques sociétés ont recours à des banques pour payer leurs agents, la SAGAM s'oppose à ce jour à ce qu'ils puissent bénéficier des solutions de crédits...

Une chaîne de dé-responsabilité

Au comportement des employeurs qui cherchent à réduire au maximum les coûts de main d'œuvre et à la permissivité de l'Etat, s'ajoute bien souvent l'indifférence des bénéficiaires finaux de la sécurité (clients directs ou indirects) quant aux conditions sociales et pratiques de son exercice. A titre d'exemple, de nombreuses organisations internationales ou non gouvernementales préconisent à leurs employés de résider dans des villas ou immeubles sécurisés par des gardes, sans les prévenir des abus sociaux pratiqués par ces sociétés. Elles peuvent aussi pour leur propre compte contracter avec des sociétés de gardiennage. Ces dernières facturent leurs agents parfois jusqu'à 300 ou 400 000 francs CFA par mois, sommes pouvant laisser penser que les agents sont embauchés dans des conditions correctes ou du moins respectant le droit du travail. L'intermédiation d'agences locatives dans cette chaîne contractuelle contribue aussi à renforcer l'opacité sur les frais de gardiennage détournés des payes des agents et/ou surfacturés aux clients. Rare contre-exemple, l'Unicef imposerait que les agents veillant à la sécurité de son personnel soient embauchés sous forme de contrats légaux à durée indéterminée.

Des gardiens isolés, apeurés et aphones

La grande hétérogénéité du secteur du gardiennage et les situations individuelles éclatées des gardiens renforcent leur fragilité comme groupe social professionnel constitué. C'est « *diviser pour mieux régner* » explique Mohamed, agent de sécurité à Fann Résidence. Si quelques uns connaissent la « *générosité* » de certains employeurs, à l'image de Demba, gardien civil travaillant auprès d'un client expatrié qui lui a « *fait découvrir le treizième mois* », « *offert un frigo à ma femme* » et qui « *a une grande confiance en moi* », la plupart sont soumis au mépris et aux aléas d'humeur de certains propriétaires. Ce qu'indique Abdou : « *on assure leur sécurité, on ne dort pas pour qu'ils puissent dormir et du jour au lendemain on te licencie, ce n'est pas humain* ».

La peur de la perte de leur emploi et de ne plus pouvoir soutenir leurs familles est un dénominateur commun à nombre de gardiens. Celle-ci est nourrie par la fragilité des supports contractuels et le sentiment que l'administration du travail et la justice, réputées corrompues, ne pourront jamais être simultanément de leur côté. Les témoignages se font souvent à demi-mots et l'appareil photo du journaliste est vécu de manière d'autant plus anxiogène qu'il est utilisé par les patrouilles de surveillance comme outil de mise à défaut et de mise à pied des gardiens. Cette même peur met à mal les efforts de mobilisation : « *Sur 50 000 agents au Sénégal, nous n'en avons réuni qu'une centaine lors de la marche de novembre (2013)* » se désole Jean-Léopold Gueye, secrétaire général du Syndicat National des Convoyeurs de Fonds et Agents de Sécurité (SYNACO-FAS).

Dans un contexte culturel et médiatique où la vulnérabilité économique des gardiens – comme celle des « *bonnes* » par ailleurs – apparaît souvent comme un fait social admis, les revendications sociales ont des difficultés à prendre corps, à exprimer une cause commune et à faire entendre leur voix. D'autant plus que les syndicats professionnels représentent la portion congrue des gardiens titularisés et subissent influences et intimidations patronales. A titre d'exemple, une récente élection de délégués syndicaux à la SAGAM a été annulée faute de transparence, ce qu'indique Thierno : « *le chauffeur et les superviseurs supervisaient le vote dans le véhicule de surveillance* ». Depuis la SAGAM, confortée par une récente décision de la Cour suprême,

refuse d'organiser de nouvelles élections, malgré les recours portés par le SYNACO-FAS et les premiers arbitrages du tribunal du travail.

De maigres espoirs

Malgré tout, des acquis sociaux ont été obtenus ces dix dernières années pour les rares personnels titularisés. Ce que rappelle Mamadou, qui est par ailleurs délégué syndical : « *le syndicat, il nous a beaucoup aidé. On a un bulletin de salaire, on a la sécurité sociale, on a l'Ipres, on a deux jours de repos, on ne travaille pas 70 h comme avant. Si on travaille plus, on nous paye le supplément* ».

Isidore Coly, secrétaire général de la SAGAS (syndicat autonome des gardiens et agents de sécurité) et un des responsables de l'intersyndicale, explique que la prochaine étape espérée est l'extension du droit du travail à l'ensemble des gardiens et aussi la reconnaissance, au travers du statut d'agent de sécurité, des risques liés à la profession, les entreprises de gardiennage étant jusque-là rattachées à la convention du commerce. Un avant-projet de convention collective régissant le statut de gardien et d'agent de sécurité, préparé avec l'appui du Bureau International du Travail, vient d'être déposé pour discussion avec le patronat et l'Etat. Appliqué, il permettrait, selon Isidore Coly, « *l'assainissement du secteur du gardiennage* », c'est-à-dire « *éliminer les entreprises qui ne respectent pas la réglementation* » et aussi « *toucher les gardiens civils* ».

Evoqué depuis le début des années 2000, notamment par Idrissa Seck l'ancien premier ministre d'Abdoulaye Wade, ce projet de convention collective a jusqu'ici souffert d'un manque d'appui et de volonté politique. La proximité de plusieurs anciens ministres de l'Intérieur avec des compagnies de gardiennage dont ils étaient parfois actionnaires pouvant être une piste d'explication... L'élection à la présidence de la République de Macky Sall en mars 2012 a ressuscité les espoirs parmi les gardiens, le père de Macky Sall ayant exercé le métier de gardien. Aussi, faisant suite à la manifestation organisée par le SYNACO-FAS en novembre 2013, son annonce en conseil des ministres, le 28 novembre 2013, invitant « *le Gouvernement à hâter la signature d'une convention collective de travail, afin de doter le secteur d'un cadre réglementaire d'exercice stable, conforme à son importance actuelle et future* » apparaît comme un signe encourageant pour Isidore Coly, qui a connu la prison dans les années 2000 en portant ces revendications.

Pour autant, Jean-Léopold Gueye pointe en avant la division des syndicats « *aux ordres du patronat* » et surtout l'enjeu du contrôle et de l'application préalable des textes de droit existants. Il préconise en ce sens « *la création d'une agence ou commission nationale chargée du contrôle des activités de sécurité privée, sous l'égide du ministère de l'intérieur* ».

A ce stade, ni la société civile sénégalaise dans son ensemble ni les acteurs expatriés œuvrant dans le domaine du développement ne semblent pleinement mobilisés en faveur de l'emploi décent des gardiens, comme des personnels domestiques, laissant à craindre que le chemin sera long avant une application réelle du droit du travail dans l'ensemble du secteur. Alors que le président Macky Sall a fait du « Plan Sénégal Emergent » une priorité de son mandat, cette « émergence » pourra-t-elle réellement se construire sans un progrès des conditions sociales des travailleurs qui ont en charge sa sécurité ?

Pierre-Emmanuel Billet, janvier 2015

Pour plus d'informations sur le sujet : suivez la page Facebook : « *Regardons les gardiens* » :

<http://www.facebook.com/regardonslesgardiens>